



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

*DELIBERATION N° 012/2025*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 27 MARS 2025*

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Sonia MAC VEIGH donne pouvoir à Claire SALFATI TEDGUI
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Absente excusée** : Caroline PICCOLO

**Secrétaire de séance** : Pascal GIRAUDET

**OBJET** : Intégration du groupement de commande dont le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart et de ses affluents (SMBVR) est coordonnateur-mandataire pour la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Monsieur le Maire étant Président du SMBVR, il informe l'assemblée qu'il ne participera pas aux débats ni au vote de cette affaire et il propose au conseil, qui l'accepte à l'unanimité, que M. Cosme Dilmé, Premier-Adjoint soit le Président de séance pour cette question.

Puis, Monsieur Jean Pezin, Adjoint au Maire chargé de la sécurité publique et de la politique de la ville, fait part à l'assemblée de la proposition d'intégration de la commune au groupement de commandes pour la révision des mesures de sauvegarde au titre de notre PCS et de notre DICRIM.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations porté par le SMBVR.

Cette collaboration doit permettre de doter les collectivités des mesures de sauvegarde réglementaires en vertu de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui a donné une assise juridique à la réalisation des PCS, confiant au Maire la direction des opérations de secours sur le territoire de sa commune et instaurant l'obligation de disposer d'un PCS pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

La loi dite MATRAS du 25 novembre 2021 étend l'obligation des PCS, entre autres, à toutes les communes comprises dans un des Territoires à Risque d'Inondation (TRI).

Ainsi, Monsieur Jean Pezin précise que le SMBVR propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un groupement de commandes pour une prestation intellectuelle dont l'objectif sera d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de la révision de son PCS et de son DICRIM.

Par suite, Monsieur Jean Pezin propose à l'assemblée :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes porté par le SMBVR auquel participeront d'autres communes du bassin versant de l'étang de Canet-St Nazaire ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration/révision de leurs mesures de sauvegarde de chacune des communes membres ;
- La réalisation de deux exercices de simulation : l'un en début de prestation (accompagné d'une formation) et l'autre avec la remise des documents pour tester l'opérationnalité du PCS et l'organisation communale ;
- la nomination de Jean Pezin, Adjoint au maire chargé de la sécurité et de la politique de la ville, au poste de chef de projet, « référent » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Jean Pezin et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire n'ayant pas participé aux débats ni au vote :

- **Décide** d'intégrer le groupement de commandes dont le SMBVR est coordonnateur-mandataire et en approuve la convention jointe à la présente délibération pour la révision de notre PCS et de notre DICRIM ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation aux exercices de simulation pour le PCS ;

- **Nomme** Jean Pezin, Adjoint au maire chargé de la sécurité et de la politique de la ville, au poste de chef de projet, « référent » risques majeurs, chargé(e) de mener à bien cette opération de révision de notre PCS et de notre DICRIM ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

~~Le Premier-Adjoint, Président de séance,  
M. Cosme DILME~~

Publication le : - 3 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20250327-del-012-2025-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

